

AGENT(E) DE SÛRETÉ ET DE SÉCURITÉ PRIVÉE

NIVEAU V

Homologué par le Ministère du Travail



LE MÉTIER

- Au sein de toute entreprise ou tout établissement, recevant ou non du public, l'agent(e) de sûreté et de sécurité privée assure la sécurité et la protection des biens et des personnes contre les actes de malveillance ou les accidents involontaires d'origine humaine, matérielle ou naturelle.
- L'agent(e) de sûreté et de sécurité privée est tenu(e) à une déontologie de la profession basée sur la confidentialité et l'obligation de réserve concernant les informations dont il a connaissance.
- L'accès à l'emploi est réglementé par des conditions de moralité et des conditions d'aptitudes professionnelles.

LIEUX ET CONDITIONS D'EXERCICE

Le métier offre des possibilités d'intervention dans de nombreux environnements de travail :

- Sites industriels, logistiques, commerciaux ou tertiaires ouverts ou non au public
- Société de gardiennage, grande distribution
- Espaces administratifs ou équipements collectifs

Dans cette profession l'amplitude horaire varie en fonction de l'activité de l'entreprise ou de la collectivité. Le travail de nuit et de week-end est courant.

MÉTIER VISÉS

- Agent(e) de sécurité

Code ROME : K2503

ASPECTS FONCTIONNELS ET MÉDICAUX

- Avoir une condition physique permettant l'obtention de l'aptitude médicale (contre-indication pour certaines pathologies [cardiaques, neurologiques...])
- Aptitude à la marche, à monter les escaliers et à l'accroupissement
- Surdit e profonde non appareillable
- Mutit e
- Troubles psychiatriques non stabilis es
- Vision (notamment nocturne) et audition correctes
- Station debout durable
- Capacit e psychologique   g erer des situations conflictuelles et stressantes

Toute autre d eficience compatible avec l'exercice du m tier est admise, sous r serve d' tude du dossier m dical. Une visite pr alable avec l'ergoth rapeute peut  tre programm e pour  tudier les am nagements n cessaires au suivi de la formation.

PROFIL RECHERCH 

Ce m tier demande :

- Fran ais lu,  crit et parl  couramment
- Rigueur, autonomie, travail en  quipe, respect des r gles et des consignes
-  tre titulaire de l'autorisation pr alable r glementaire d livr e par le Conseil National des Activit s Priv es de S curit  (CNAPS)
- Manipulations de base en informatique
- La ma trise d'une langue  trang re est appr ci e
-  tre titulaire du permis B est un plus pour de nombreux employeurs

Dur e

Dur e moyenne
10 mois dont 4 en
entreprise

Prise en charge et admission

- B n ficiaires : adultes reconnus Travailleurs Handicap s, sur orientation de la MDPH
- Le co t de la formation est pris en charge par l'Assurance Maladie
- Les stagiaires sont r mun r s par l'ASP au titre de la Formation Professionnelle
- Visite de positionnement organis e dans l' tablissement

Dipl me

Dipl me Niveau V
homolog e par le
Minist re du Travail

Certificat SST (Secouriste Sauveteur du Travail)
Certificat SSIAP 1 (Service de S curit  et d'Assistance   Personnes)
Pr paration   l'habilitation  lectrique HOB0

PROGRAMME

Module 1 : Assurer l'accueil, la surveillance et le bon usage d'un lieu, en garantissant une relation de service de qualité

- Accueillir du public dans des conditions de sécurité et service satisfaisantes, en restant attentif aux signes révélateurs de tension ou de danger
- Prévenir par une attitude et une communication adaptées les situations de conflit et les traiter
- Réaliser l'ensemble des actions en réponse à une alarme ou à une anomalie et alerter en cas de nécessité
- Détecter des comportements ou actes pouvant affecter l'intégrité des personnes ou des biens et réagir de manière appropriée à la situation
- Contrôler des personnes, des véhicules ou des marchandises manuellement ou à l'aide de matériels de détection

Module 2 : Assurer la sécurité liée aux risques incendie ou d'origine accidentelle

- Porter assistance, effectuer les premiers gestes d'urgence dans l'attente des secours spécialisés et faciliter leur intervention
- Détecter des dysfonctionnements matériels ou techniques hors incendie et réagir de manière appropriée à la situation
- Prévenir et réagir face à des problèmes incendie dans des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur
- Mettre en œuvre les mesures de prévention ou les moyens de protection liés aux risques professionnels ou majeurs

3 périodes en entreprise pour un total de 16 semaines

Synthèse et validation

Module dynamique emploi

5 BONNES RAISONS DE SE FORMER AU COS

- Pédagogie individualisée, avec possibilité de remise à niveau préalable
- Travail sur un vaste plateau technique dans des conditions réelles
- Pré-insertion professionnelle par le biais de stages en entreprise
- Prise en compte du handicap : une équipe médico-sociale vous suit tout au long de votre formation selon vos besoins
- Service d'hébergement et de restauration sur place

Lieu de la formation

COS CRPF

2, rue des Arches
77710 Nanteau-sur-Lunain

À 10 mn de Nemours



Contact

Patricia PILLOT

Centre de Réadaptation
Professionnelle

et de Formation COS CRPF

Tél. : 01 64 45 18 03

Fax : 01 64 45 33 18

Email : ppillot@cos-asso.org

Web : crpf.cos-asso.org

www.facebook.com/cos-crpf

www.twitter.com/COS_CRPF